

« Cette commune n'est pas une niche fiscale »

Les maires de Jarrie, Pont de Claix et Salaise-sur-Sanne alertent les parlementaires sur la nécessité d'améliorer la prise en charge de la protection des riverains des zones à risques

Depuis le 22 octobre, les villes de Jarrie, Pont de Claix et Salaise-sur-Sanne exhibent une banderole indiquant « *Cette commune n'est pas une niche fiscale* ».

A travers cette action, comme d'autres communes en France, les maires de Jarrie, Raphael Guerrero, de Pont de Claix, Christophe Ferrari, et de Salaise-sur-Sanne, Jackie Crouail, dénoncent l'intolérable situation d'injustice subie par les habitants situés en zone Seveso, et demandent instamment aux parlementaires, qui s'apprêtent à voter la Loi de Finances 2012, d'augmenter la prise en charge par l'Etat des travaux de protection auxquels sont contraints ces riverains.

Une pétition en ce sens sera adressée aux députés et aux sénateurs.

Elle est en ligne sur le site www.niche-fiscale.org.

En effet, est-il normal de considérer comme une niche fiscale le faible crédit d'impôt alloué par les pouvoirs publics à des propriétaires que la loi oblige à réaliser des travaux ? Ces personnes n'ont généralement pas choisi de vivre à côté d'une installation à risque et disposent pour la plupart de revenus modestes, voire non imposables.

Une situation absurde et intenable pour des centaines de communes

Depuis 2003, la Loi risques, dite Loi Bachelot, préconise la mise en place de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Ce dispositif impose notamment aux propriétaires des logements situés à proximité d'installations à risque (usine chimique ou pétrochimique, raffinerie, stockage de gaz...) de quitter les lieux si le niveau de danger l'exige, ou, le plus souvent, de se protéger en réalisant des travaux de renforcement de leur habitation (locaux de confinement, consolidation des fenêtres). L'Etat prend actuellement en charge ses travaux à hauteur de 3 000€ de leur coût sous forme de crédit d'impôt. C'est un peu mieux que les 1 500€ prévus par la loi en 2003 mais en nette régression par rapport au Grenelle II voté en juin 2010. Ce crédit d'impôt a, en effet, été divisé par 4. Un recul d'autant plus regrettable qu'à ce stade, les communes et les industriels étaient alors prêts à compléter cette aide respectivement à hauteur de 20 %, permettant ainsi de la relever à 80 %.

La Loi de Finances 2011, sous prétexte de réduire les niches fiscales, a donné un sévère coup de rabot à cette mesure en la ramenant à 30 % : une décision qui n'a pas certainement pas réduit les dépenses publiques de manière significative, mais qui condamne les habitants des zones Seveso à une triple peine, celle de vivre dans une zone dangereuse, de ne pouvoir se protéger décemment et de se mettre hors la loi, faute de disposer de moyens pour réaliser les travaux de mise en conformité.

Avec plus de 300 communes concernées par la mise en œuvre d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques, cette situation est hélas loin d'être marginale : ce sont des dizaines de milliers d'habitants qui sont victimes d'injustice.

www.niche-fiscale.org : une opération initiée et fédérée par AMARIS

AMARIS, association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs, milite sans relâche auprès des pouvoirs publics et des parlementaires en faveur d'une meilleure prise en charge de la protection des riverains des sites Seveso. Son objectif est de revenir à minima au niveau de 40 % de crédit d'impôt obtenu en 2010, et de faire en sorte que ce soutien soit complété par la contribution des collectivités et des industriels.

Créée il y a 20 ans, AMARIS regroupe plus de 200 collectivités locales et EPCI exposées à des risques technologiques majeurs. L'association rend compte des réalités du terrain et des difficultés rencontrées par les élus locaux dans la gestion des risques. Par son expertise, elle permet à ses adhérents de bénéficier des ressources nécessaires à une bonne appréhension des enjeux et des contraintes liées aux risques. AMARIS offre aux collectivités locales une tribune pour faire part aux pouvoirs publics et aux industriels de leurs difficultés, observations, interrogations et propositions. Reconnue comme un interlocuteur de référence, AMARIS défend les intérêts communaux dans toutes les négociations avec l'État ou les industriels. L'association accompagne également des collectivités dans l'analyse et la résolution de leurs situations conflictuelles avec les industriels et les services de l'État.

Nous vous invitons à échanger avec AMARIS ou avec les maires de ces communes et les riverains concernés et restons si besoin à votre disposition pour vous mettre en relation avec eux.

Des visuels sont disponibles sur demande.

Contacts presse

Agence Géraldine Musnier – 04 78 91 19 75
Murielle Mazau – murielle@agencegeraldinemusnier.com
Géraldine Musnier – geraldine@agencegeraldinemusnier.com